# JOURNAL municipal



**UNE VOIE DE CHOIX** 

Nº4

**AVRIL 2021** 



## Table des matières

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS	6
HOMMAGE AUX CITOYENS	9
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	10
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS	11
DIVERS	13

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Enfin, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est nondiscriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

#### **PROCHAINE PARUTION**

21 MAI 2021

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: MATHILDE CRÉPIN-BOURNIVAL

## Comités et responsables municipaux

#### RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

## MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 23

## MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1 chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentante à la Table de concertation culture Représentante à la Résidence Portneuvienne Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du développement durable

## MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2 marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

## MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3 gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement Représentant au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Comité du développement durable Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

## MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4 joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne Représentante substitut au Comité d'embellissement

## MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5 gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

## MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6 bruno.cormier@villedeportneuf.com

Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-

Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

## LES RESPONSABLES MUNICIPAUX # 418 286-3844 / INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Mathieu Gingras, poste 26

#### **GREFFE**

France Marcotte, poste 24

#### DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

#### **ADMINISTRATION**

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

#### INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

#### SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

#### **RÉCEPTION**

Maude Fradette, poste 21

#### SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Stéphane Bérubé, 418 326-3007 | Directeur par intérim

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Jean-François Marcotte, 418 286-6939 / 418 284-9794 (urgence)

#### **BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE**

Marcelle Thibault, 418 286-6465

#### **CONTRÔLE ANIMALIER**

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

## Comptes rendus des séances du conseil

## **SÉANCE ORDINAIRE | 12 AVRIL 2021**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions
- 4. Adoption des procès-verbaux du 8 et du 29 mars 2021
- 5. Adoption des comptes payés du mois de mars 2021
- 6. Adoption du règlement d'emprunt pour des travaux de mise aux normes des bâtiments de services et acquisition d'équipements
- 7. Avis de motion et présentation du projet de règlement, marge de recul avant minimale et hauteur maximale dans la zone C-4
- 8. Avis de motion et présentation du projet de règlement abrogeant le règlement 119, Service de sécurité incendie
- 9. Adoption du règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
- 10. Avis de motion du projet de règlement modifiant la rémunération des élus municipaux
- 11. Demande dérogation mineure, 313, 2º Avenue
- 12. Demande dérogation mineure, 2<sup>e</sup> Avenue (Clinique dentaire)
- 13. Acceptation soumission, achat d'une camionnette utilitaire pour l'eau potable
- 14. Acceptation soumission, souffleuse à neige détachable
- 15. Offre de services aménagement extérieur de l'hôtel de ville

- 16. Offre de services nouvelle rue dans le parc industriel
- 17. Renouvellement des assurances générales
- 18. Kiosque d'information touristique
- 19. Transfert de compétences en prévention et inspection RÉPPI (reporté)
- 20. Nettoyage des grilles pluviales
- 21. Marquage de la chaussée dans les rues
- 22. Participation financière au service de Transport adapté de Portneuf 2021
- 23. Assistance financière, Fête nationale 2021
- 24. Autorisation de passage, Défi Kayak Desgagnés
- 25. Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2021
- 26. Embauche coordonnatrice Local des jeunes
- 27. Autorisation financement temporaire règlements 250, 251 et 252
- 28. Autorisation dépense, travaux complémentaires d'étanchéisation réservoir Hardy
- 29. Période de questions
- 30. Levée de l'assemblée

#### PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE LUNDI, 10 MAI 2021, À 19H30 500, RUE NOTRE-DAME

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

## Nouvelles municipales et avis publics

### MOT DU MAIRE | JOURNAL MUNICIPAL ET SITE WEB

Chers concitoyens et concitoyennes, le printemps arrive et c'est avec joie que je m'adresse à vous en tant que maire. Tout d'abord, j'espère que vous vous portez bien et que cette pandémie n'a pas eu trop de conséquences négatives sur vous et vos proches. Je tiens personnellement à vous féliciter pour les efforts que vous avez déployés afin de respecter les consignes exigées par la Santé publique et ainsi limiter la propagation du virus.

Malgré les contraintes qui nous étaient imposées, nous avons tout de même été en mesure de maintenir une administration municipale rigoureuse, et ce, malgré la tenue de séances du conseil à huis clos. L'ensemble de nos décisions apparaissait sur le site Web de la Ville et les procès-verbaux annotés ont toujours été publiés sur les différentes plateformes de communication, tout en rendant disponibles les documents des séances en ligne ou à la demande. Par souci de transparence et dans un objectif de compréhension globale des décisions récentes, je tiens toutefois à vous informer sur les éléments ci-dessous.

Tout d'abord, le chemin de contournement est en fonction depuis le début de l'hiver et nos équipes de déneigement ont entretenu cette voie publique afin de garantir son utilisation de façon sécuritaire tout au long de l'hiver. Tôt au printemps, les travaux d'asphaltage seront réalisés. Cette dernière étape complétée, ce projet sera chose du passé. Les résidents de la rue St-Louis pourront ainsi circuler de façon plus sécuritaire et les opérations de la carrière pourront se poursuivre avec moins d'incidences.

Vous avez également constaté que la Ville a acquis un nouvel équipement de déneigement, soit un chargeur sur roues (loader) incluant plusieurs équipements dédiés au déneigement. L'ajout de cet équipement, combiné à de nouvelles normes pour l'épandage de fondants et d'abrasifs, ont permis une meilleure flexibilité et de meilleurs rendements dans les opérations de déneigement. Je suis conscient que l'hiver actuel n'a pas été des plus rigoureux, mais malgré tout, les gains et les ajustements de la dernière période hivernale sont très encourageants. D'ailleurs, un comité formé d'un élu, du directeur général, du coordonnateur des travaux publics et du mécanicien de la Ville a été formé afin d'évaluer de façon plus judicieuse nos besoins en équipement roulant ainsi que l'utilisation que nous devons en faire pour un meilleur rendement et une gestion plus adéquate. L'acquisition du chargeur sur roues découle d'ailleurs des travaux de ce comité. D'autres acquisitions prévues aux règlements #243 et #252 permettront d'améliorer notre flotte de véhicule et la qualité des services offerts en matière de déneigement, de voirie et d'entretien des infrastructures. Nous serons collectivement gagnants au terme de la mise en place de tous ces changements.

Par souci de respecter les nouvelles exigences en matière de sécurité publique et les obligations municipales qui y sont associées, les Villes de Portneuf et de Cap-Santé ont lancé officiellement, le 1<sup>er</sup> avril dernier, les opérations de Régie portneuvoise de protection incendie (REPPI). Cette fusion de nos deux services de sécurité incendie nous permettra de mieux répondre aux urgences qui se produiront dans les années à venir, tout en optimisant les équipements et les effectifs disponibles. Cette union se veut d'ailleurs une façon de faire préconisée par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Naturellement, cette initiative constitue un premier pas vers l'annexion probable d'autres villes ou municipalités, dans les prochaines années.

En ce qui concerne les loisirs, nous sommes à régulariser et à optimiser l'offre municipale. Nous sommes très conscients des forces et des possibilités de développement qu'offre notre territoire et nous souhaitons tirer profit de ces éléments afin de développer de nouveaux services et de consolider ceux déjà offerts. Entre autres, la Ville travaille à la réalisation d'un plan directeur des parcs et des espaces verts qui lui permettra de mieux planifier ses interventions et ses budgets en matière de loisirs, d'activités de plein air et de sports. Un nouveau partenariat a aussi vu le jour avec l'Association des loisirs de Portneuf, afin d'optimiser l'entretien des sentiers récréatifs (vélo de montagne, randonnée) situés sur les terrains municipaux, derrière le Centre des loisirs, et ce, de mai à octobre. De plus, la Ville planifie, pour 2022, des travaux majeurs d'amélioration du bâtiment et du terrain du Centre des loisirs afin de rendre ce secteur plus attrayant et plus sécuritaire pour les utilisateurs du site, qui se font de plus en plus nombreux, tant en hiver qu'en été. En parallèle, une révision globale des ententes et des partenariats avec les organismes et les comités de bénévoles du milieu est en cours, afin de mieux encadrer et soutenir leurs actions, dans un contexte municipal en changement. Cette démarche permettra aux divers intervenants de mieux comprendre les responsabilités municipales et la Ville sera ainsi en mesure de mieux guider les nombreux bénévoles qui ont à cœur le

bien-être de notre communauté.

En terminant, je ne peux passer sous silence les investissements qui ont été réalisés pour nos infrastructures municipales, c'est-à-dire notre réseau d'alimentation en eau potable et notre réseau de collecte des eaux usées. En effet, l'efficacité de notre équipe de gestion a permis à la Ville d'être retenue par les deux paliers de gouvernements afin de bénéficier de subventions importantes destinées à l'amélioration continue de nos réseaux. Encore en 2021, vous remarquerez sur notre territoire le lancement de chantiers visant l'amélioration de nos infrastructures.

Naturellement, ces travaux nous laissent entrevoir à moyen terme des possibilités de développement et d'accueil de nouveaux arrivants. Le projet de développement de la phase II du parc industriel municipal s'inscrit dans cette volonté de générer des retombées socioéconomiques à l'échelle locale.

Finalement, en 2021, nous avons avancé dans les pourparlers avec les gouvernements fédéral et provincial qui visent à faire cheminer le projet de cession du quai de Portneuf. Des discussions récentes, concernant une entente et l'obtention d'une subvention dédiée au financement des études finales pré-transfert, sont très prometteuses. Ce dossier devrait connaître un dénouement dans la prochaine année.

Comme vous pouvez le constater, ça bouge chez nous, et je tiens à remercier le directeur général, Mathieu Gingras, et son équipe pour l'excellence du travail accompli, en soutien au travail et aux décisions du conseil municipal.

Mario Alain ing., Maire Ville de Portneuf

## **AVIS PUBLIC | RÈGLEMENT 253**

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, le règlement suivant :

Règlement numéro 253 modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de modifier la définition de bâtiments complémentaires attenants et de bâtiments complémentaires intégrés.

QUE le règlement 253 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 253 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 19 mars 2021.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655-A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 26 mars 2021.

France Marcotte, greffière

#### **AVIS DE PROMULGATION**

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2021 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 256 « Pour la publication et la diffusion des avis publics municipaux sur le site internet de la Ville ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 8 mars 2021.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 26 mars 2021.

France Marcotte, greffière

#### **AVIS DE PROMULGATION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf:

QUE lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement RMU-2021 : « Relatif à la sécurité et à la qualité de vie ».

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655-A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 26 mars 2021.

France Marcotte, greffière

## **AVIS PUBLIC | RÉGLEMENT 252**

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

- 1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 252, « Décrétant un emprunt de 760 000 \$ et une dépense de 760 000 \$ pour la réalisation de travaux d'amélioration et de mise aux normes de certains bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés dédiés au Service des travaux publics, d'équipements de santé et de sécurité dédiés aux Services des travaux publics et des infrastructures et, finalement, d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et d'une niveleuse avec équipements pour les besoins du Service des travaux publics ».
- 2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 252 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par courrier postal au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière, ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com et ce, avant le 7 mai 2021 à 16h30.

Les personnes habiles à voter doivent présenter une demande contenant les renseignements suivants : l'identité de la personne (nom) et son droit de signer le registre (adresse). Les demandes doivent être accompagnées d'une copie de pièce d'identité (carte d'assurancemaladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces canadiennes).

- 3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 252 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 224. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 252 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- **4.** Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2021.
- **5.** Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité:

- **6.** Toute personne qui, le 12 avril 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes:
- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 7. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 8. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

#### 9. Personne morale:

Avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 avril 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 26 mars 2021.

France Marcotte, greffière

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 12 avril 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à réduire la marge de recul avant minimale de 10 mètres à 4 mètres afin de permettre la construction d'un immeuble commercial conditionnellement à ce que les stationnements soient interdits en façade du bâtiment, d'augmenter la hauteur maximale du bâtiment principal à 10 mètres et de permettre l'alignement des constructions à 1 mètre, dans la zone C-4.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 mai 2021 à 19h30 dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel france.marcotte@villedeportneuf. com ou par la poste au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 7 mai 2021.
- **3.** Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655-A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.
- **4.** Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Portneuf, ce 26 mars 2021.

France Marcotte, greffière

#### **INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE!**

Recevez les dernières nouvelles de votre ville directement dans votre boîte courriel.

Pour vous inscrire à cette publication, rendez-vous à **www.villedeportneuf.com**. Sur la page d'accueil, dans le haut de la page, vous trouverez l'onglet Alertes et infolettres.

Sélectionnez l'onglet et inscrivez-vous gratuitement!

## **AVIS PUBLIC | RÉGLEMENT 255**

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, le règlement suivant :

Règlement numéro 255 modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'inclure un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102.

QUE le règlement 255 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 255 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 19 mars 2021.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655-A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 26 mars 2021.

France Marcotte, greffière

### ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Veuillez prendre avis qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité a été convoquée par monsieur le maire, et a été tenue le lundi, 29 mars 2021 à 19h30, et que les sujets suivants ont été abordés:

- 1. Entente services municipaux et vente d'un terrain, projet de clinique dentaire
- 2. Autorisation signatures et dépenses, contrat d'entretien 2021 Sentiers Récréatifs Portneuf
- 3. Autorisation signatures, bail Restaurant La Perle du St-Laurent
- 4. Adoption du règlement relatif à la publication et à la diffusion des avis public municipaux sur le site Internet de la Ville de Portneuf
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

Donné à Portneuf, ce 26 mars 2021.

France Marcotte, greffière

## HOMMAGE AUX CITOYENS

## L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LA COMMUNAUTÉ FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE. **PORTNEUF, C'EST VOUS!**

#### **CITOYENNE DU MOIS**

#### MADAME HÉLÈNE SAVARD

Hélène Savard est une femme joviale, énergique et déterminée que j'ai connue il y a plus de 40 ans. Nous siégions ensemble au comité de l'École secondaire Donnacona. Hélène avait toutes les raisons d'en être; d'abord comme maman de sept enfants, mais également pour son intérêt en regard de l'éducation, ayant été « maîtresse d'école » à 18 ans.

Toutefois, les amours ont provoqué un transfert de l'école à la ferme et c'est comme agricultrice qu'elle s'est professionnellement investie. Créative et imaginative, elle s'est impliquée dans la transformation du lait en achetant une écrémeuse et une barate à beurre. Elle-même s'est ensuite appliquée à faire la mise en marché des dérivés du lait. Travaillante sans limite, il en fut ainsi avec les produits de leur érablière.

Hélène est fondamentalement une femme engagée. Engagée comme épouse, traitant Gérard « aux petits oignons », dixit sa fille Lise, et l'accompagnant affectueusement jusqu'à son dernier souffle. Aussi, engagée comme maman, insufflant à ses jeunes les notions d'entraide et de respect avec rigueur et fermeté.

L'engagement d'Hélène ne se limite pas à la famille et à la ferme; elle rayonne également sur sa communauté. Ainsi elle s'est impliquée comme conseillère municipale. Aussi, dans le cadre des fêtes du 150° anniversaire de la Ville, elle a eu l'idée de la « Croix Glorieuse », cette sculpturefontaine que l'on peut voir dans le petit parc, à l'embouchure de la rivière, sur la rue Lemay, et a participé au projet. Elle a œuvré comme marguillère et siège toujours au conseil de fabrique, préoccupée par le devenir de nos églises. Son engagement a également pris la forme du bénévolat au CHSLD de Donnacona et à l'école primaire Des Sentiers.



Crédit photo: Pierre Choquette

C'est à se demander où Hélène trouve le temps de s'investir comme artiste, que ce soit dans la peinture, le vitrail, la couture et, depuis très peu, dans la photo!

Les aléas de la vie ont fait qu'Hélène et moi nous sommes perdus de vue et retrouvés de nombreuses fois. Je suis fasciné de constater que ces espace-temps n'ont jamais altéré ma perception et mon estime de cette personne d'une remarquable qualité : femme de cœur, femme de tête, femme d'engagement et dotée d'une grande spiritualité.

Merci à toi, Hélène, d'être ce que tu es, et merci pour ton implication dans notre communauté!

Pierre Choquette

## Culture, patrimoine et tourisme

### NOUVELLES EN BREF | REG'ARTS PORTNEUF

#### PROJET ALTER-CN

Une barrière visuelle magnifique cachant les dépôts du Canadien National (CN) à l'entrée de la ville, tel est le projet. Il avance à pas d'escargot pour une seule raison: le CN ne nous donne aucune réponse et comme il s'agit d'une entente par bail pour un prêt long terme d'une bande de leur terrain, aucune autre démarche ne peut être entreprise. Une visioconférence avec le député Joël Godin nous a cependant redonné espoir!

#### PROJET CLUB PHOTO « POINT DE VUE »

## Une initiative qui répond à des besoins au-delà de nos espérances...

À peine cinq semaines après son lancement, le club compte formellement 34 membres et huit personnes ayant signifié leur intention de s'inscrire. L'intérêt manifesté déborde largement les limites du comté, les villes de Cap-Rouge et de Limoilou étant représentées.

Notre objectif pour l'année était de recruter 60 membres; plus de la moitié du chemin est déjà accompli malgré les impacts de la pandémie. On peut également ajouter que l'ensemble du comté est représenté par les participants inscrits.

Dans ce cours laps de temps, les membres ont profité, en plus de la soirée de lancement, d'une conférence fort appréciée présentée par Yvan Bédard, spécialiste de la photo de paysage. L'activité Hebdos-Défis a également été lancée. Celle-ci consiste à réaliser, chaque semaine, une photo sur un thème défini.

Ces photos sont ensuite présentées sur le site Flickr, où chaque participant peut les visionner et les commenter. Aussi offerte par d'autres clubs de photo, cette activité compte parmi les plus profitables pour enrichir ses compétences photographiques.

#### PROJET OPTIQUE-PORTNEUF

En date du 6 avril, nous avions reçu des photos de 19 participants pour l'édition 2021, soit un total de 87 photos. La date finale de présentation était le 15 avril. Neuf photos seront changées pour l'édition 2021.

Un premier jury sera formé pour décider quelles photos seront retirées et un deuxième jury totalement indépendant sera invité à sélectionner les photos remplaçantes en conservant une répartition parmi les 5 catégories suivantes : fluviale, urbaine, rurale, humaine et industrielle, afin de présenter une vue diversifiée de notre ville.

#### PROJET « ROUTE DES OPTIQUE »

Les expositions « Optique » à Portneuf, à Cap-Santé et, à Neuville l'été prochain, ont suscité de l'intérêt à St-Casimir... L'idée d'un circuit « Route des Optique » a pris place et un projet est né. Un groupe de travail s'est créé (Pierre Choquette de Portneuf, Michel Bertrand de Cap-Santé, Yvan Bédard de Neuville et Danielle Du Sablon de St-Casimir) et un projet d'envergure a été rédigé.

L'intention poursuivie est de développer, dans un ensemble de villes, un circuit de projets « Optique » poursuivant un même objectif, soit de présenter par des photos artistiques les beautés de la ville hôte. Le circuit anticipé rejoindrait les villes de Neuville à Grondines (route 138) puis de St-Casimir vers St-Raymond (route 354) et retour via Pont-Rouge.

Un tel projet permettrait aux villes participantes non seulement d'offrir aux visiteurs une exposition photographique, mais de se servir de ce tremplin pour faire valoir leurs beautés moins visitées. Nous estimons qu'un tel circuit aura des retombées majeures au plan touristique et qu'il bénéficiera ainsi à chacune des villes participantes.

#### Pierre Choquette, Président de Reg'Arts Portneuf



Crédit photo: Pierre Choquette Quai de Portneuf - Exposition Optique-Portneuf

## Sports, loisirs et événements

## ACTIVITÉS LOISIRS ET SPORTS PRINTEMPS/ÉTÉ 2021

#### **INSCRIPTION DU 18 AU 30 AVRIL**

https://mon.accescite.net/34048/fr-ca

#### **FORMATION PRÊTS À RESTER SEULS!**

Être âgé de 9 ans ou avoir complété sa 3e année

#### Samedi 8 mai de 9h00 à 15h00

Lieu: carrefour municipal - salle 1

Nombre limite de personnes : à confirmer

#### Coût:

• Résident : 55 \$ (taxes incluses)

• Non-résident : 90 \$ (taxes incluses)

Matériel à apporter : crayon, colle et ciseaux

Document remis à la fin de la formation : carte d'attesta-

tion de la Croix-Rouge

#### **FORMATION GARDIENS AVERTIS**

Être âgé de 11 ans et plus lors de la formation

#### Samedi 15 mai de 8h30 à 16h30

Lieu: carrefour municipal – salle 1

Nombre limite de personnes : à confirmer

#### Coût:

• Résident : 55 \$ (taxes incluses)

Non-résident : 90 \$ (taxes incluses)

Matériel à apporter : un toutou ou une poupée de la grosseur adéquate afin de pratiquer les soins administrés aux bébés

Document remis à la fin de la formation : carte d'attestation de la Croix-Rouge

#### INITIATION AU VÉLO DE MONTAGNE

7 à 12 ans

#### Du mercredi 19 mai au 23 juin

Groupe 1: de 17h30 à 18h30 Groupe 2: de 19h00 à 20h00



Lieu : 451, boul. Gauthier – Sentiers récréatifs Portneuf Nombre limite de personnes par groupe : minimum 4 personnes – maximum 8 personnes

#### Coût:

Résident : 50 \$ (taxes incluses)

Non-résident: 90 \$ (taxes incluses)

Équipements à apporter : vélo, casque, gourde d'eau, tenue sportive, protège-genoux et protège-coudes au besoin En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.

#### COUR DE YOGA EXTÉRIEUR À LA MARINA

16 ans et plus

#### Dès le jeudi 20 mai au 17 juin de 10h00 à 11h00

Lieu: marina - 100, route du Quai, Portneuf

Nombre limite de personnes : minimum 6 personnes - maximum 12 personnes

#### Coût:

• Résident : 60 \$ + taxes

• Non-résident : 95 \$ + taxes

Équipements à apporter : tenue confortable, gourde d'eau, tapis de sol, casquette ou chapeau au besoin

En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain, de 11h00 à 12h00.

#### COURS DE DÉTENTE PAR LA MÉDITATION GUIDÉE

16 ans et plus

#### Dès le mardi 18 mai au 22 juin du 13h00 à 14h00

Lieu: carrefour municipal - salle 1

Nombre limite de personnes : minimum 4 personnes - maximum 8 personnes

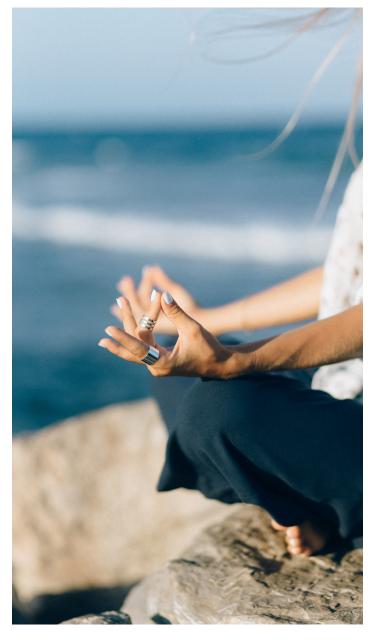
Coût:

• Résident : 60 \$ + taxes

• Non-résident : 95 \$ + taxes

Équipements à apporter : tapis de sol, tenue confortable,

gourde d'eau



#### **ACTIVITÉS LIBRES**

Pickleball - Tennis

Lieu: Parc des Générations

Vous êtes seul ou en équipe et recherchez des partenaires de jeu? Vous êtes âgé(s) de 16 ans et plus?

Joignez-vous au groupe de pickleball tous les mardis soir, dès 18h30, ou au groupe de tennis tous les lundis soir, dès 19h00. C'est gratuit!

#### Début des activités en mai

Contactez Chantale Côté au 418 286-4390 ou 418 283-2461.



#### RECRUTEMENT COMITÉ LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Le Service des loisirs et des communications souhaite former un groupe de citoyennes et citoyens engagés pour la mise en place et la réalisation d'activités et d'événements d'envergure. Les personnes impliquées dans ce comité auront comme mandat d'organiser et de réaliser des événements à caractère familial selon le calendrier préétabli par la Ville de Portneuf.

Pour démontrer votre intérêt à joindre ce comité, veuillez transmettre un courriel à loisirs@villedeportneuf.com en mentionnant les éléments suivants :

- · Vos prénom et nom;
- Votre adresse courriel;
- · Votre numéro de téléphone;
- Vos disponibilités jour ou soir;
- Expliquez, en quelques lignes, votre motivation à vous joindre à ce comité.

#### Hélène Poulin

Directrice du Service des loisirs et des communications

## **DIVERS**



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

LE 22 MAI DE 9H00 À 12H00 | SUR LE STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

1000, avenue Saint-Germain

Jusqu'à épuisement des différentes variétés d'arbres

Depuis une quinzaine d'années et grâce à la générosité du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, par l'entremise de l'Association forestière des Deux-Rives, la Ville de Portneuf organise une journée de distribution de jeunes plants d'arbres feuillus et résineux.

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts (mai 2021), la Ville met à la disposition de sa population de petits arbres afin d'inciter celle-ci à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement.

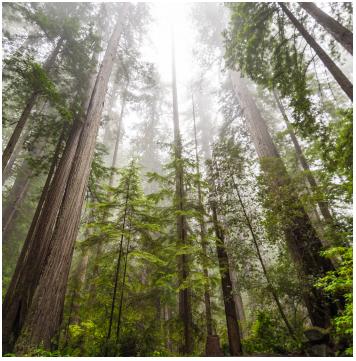
À titre indicatif, la Ville disposera d'environ 600 plants de feuillus et résineux et fournira un guide intitulé « Comment planter un arbre ? ». Chaque participant pourra obtenir un maximum de deux (2) plants.

Une invitation spéciale est lancée aux élèves de notre Ville, à leurs parents et aux nouveaux résidents de Portneuf.

Les objectifs généraux de cette activité sont de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts et de promouvoir chez les enfants la conservation et la mise en valeur de l'arbre.

Les essences disponibles seront les suivantes:

Pin rouge Chêne rouge Épinette blanche Frêne d'Amérique Bouleau jaune Érable à sucre Mélèze laricin Orme d'Amérique Pin blanc Sapin baumier Cerisiers tardifs Érables rouges Caryer condiforme



Veuillez apporter vos sacs ou du papier journal pour protéger les racines afin d'éviter qu'elles ne sèchent au contact de l'air.

N.B.: Au sujet de la disponibilité des plants (quantité et choix final des essences), notre fournisseur confirmera son engagement final quelques jours avant notre Journée de l'arbre. Veuillez donc prendre note que les essences disponibles pourraient changer d'ici la tenue de l'événement.

Denis Dion Service des infrastructures

## Et si l'arrivée de bébé était plus difficile que prévu...



Groupe d'entraide pour les femmes vivant avec des symptômes de pré ou post-partum, offert au CERF Volant de Portneuf.
\*Uvec ou sans diagnostic médical

Pour plus dinformations, contactez-nous 418-873-4557



#### RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année. Le format Word est requis. Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

#### **VOS PHOTOS**

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline\_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

#### **CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS**

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

## HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, PORTNEUF, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

téléphone: 418 286-3844

télécopieur: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

**EN CAS D'URGENCE: 911** 

**TRAVAUX PUBLICS** 

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844, poste 28

loisirs@villedeportneuf.com



#### **REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK!**

Ville de Portneuf | Les loisirs de la ville de Portneuf





## Soyez informé immédiatement quand ça compte!

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre ville.

## NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins





## INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT!

villedeportneuf.com • 418 286-3844

